

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL DES MAIRES DU  
12 JANVIER 2005  
À 19 HEURES 30  
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES  
DE LA MRC DE L'AMIANTE  
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Bruno Vézina	Irlande
M.	Marquis Bédard	Kinnear's Mills
M.	Jean Binette	Beaulac-Garthby
M.	Réjean Fortier	Saint-Fortunat
Mme	Hélène Faucher	Adstock
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
Mme	Josette Vaillancourt	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Paul Grenier	East Broughton
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
M.	Jonathan Leclair	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Normand Laliberté	Thetford Mines
M.	Paul Lessard	Sacré-Cœur-de-Jésus
M.	Gérald McKenzie	Sainte-Praxède
M.	Jean-Marie Roy	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds

**EST ABSENT :**

M. Jacques Lussier	Ste-Clotilde-de-Beauce
--------------------	------------------------

La séance est ouverte sous la présidence du préfet-suppléant et maire de la ville de Disraeli, M. Yvon Jolicoeur.

M. Serge Nadeau, secrétaire-trésorier et directeur général de la M.R.C de L'Amiante, assiste à la réunion.

**1. PRIÈRE ET MOT DE BIENVENUE**

La session est ouverte à 19 h 30 et la prière est lue par le préfet suppléant de la M.R.C. de L'Amiante, M. Yvon Jolicoeur, qui adresse par la suite ses mots de bienvenue aux maires présents.

## **2. POINTS RÉCURRENTS**

**CM-2005-01-4354**

### **2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Gérald McKenzie et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Points récurrents ;
  - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
  - 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal du 24 novembre 2004 ;
  - 2.3 Dépenses ;
  - 2.4 État budgétaire au 31 décembre 2004 ;
  - 2.5 Certificats de conformité ;
  - 2.6 Période de questions ;
  - 2.7 Correspondance ;
  - 2.8 Demande de subvention ;
  - 2.9 Demande de rencontre ;
3. Affaires découlant du dernier procès-verbal ;
4. Entente administrative concernant la communication de renseignements - SAAQ;
5. Financement des plans directeurs de l'eau pour les organisations de bassin versant des 33 rivières prioritaires ;
6. Rencontre de Mme Joëlle Grondin, directrice générale, de la SDE de la région de Thetford;
7. Rencontre de M. Jean Houle du G.R.T. Beauce-Amiante ;
8. Varia ;
  - 8.1 Voie ferrée ;
  - 8.2 Photocopieur à plan – Autorisation de dépense et de paiement ;
  - 8.3 Demande d'exclusion de la Paroisse de Disraeli – Demande d'avis au comité consultatif agricole ;
9. Prochaine réunion du conseil des maires ;
10. Fermeture de la réunion.

Adopté

**CM-2005-01-4355**

### **2.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2004**

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2004.

Adopté

## 2.3 Dépenses

CM-2005-01-4356

### 2.3.1 Comptes payés

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement que les comptes suivants soient autorisés :

01-déc-04	Dep sem no 48, Nadeau Serge	4284	43,24
01-déc-04	Rouleau François	4285	144,36
01-déc-04	Thibodeau Jacques	4286	55,08
02-déc-04	2 décembre 04, Roy Marcel	4287	72,08
02-déc-04	Féd. québécoise des municipalités	4288	100,00
02-déc-04	Conseil de la Culture- Québec-	4289	250,00
06-déc-04	Dep. sem. 49, Gallant Bryan	4290	44,98
06-déc-04	Dep. sem 49, Nadeau Serge	4291	244,30
06-déc-04	Sep sem 49, Rouleau François M.	4292	86,80
06-déc-04	Sem. 49, Thibodeau Jacques	4293	35,02
06-déc-04	Semaine no 49	Salaire	3907,72
06-déc-04	Semaine no 49	Salaire	563,51
06-déc-04	Déc. 2004, Bell Mobilité	4294	230,14
07-déc-04	Petite caisse	4295	174,57
07-déc-04	Z0007929, Allaire Valdy	4297	38,50
07-déc-04	Novembre, Visa Desjardins Inc.	4298	307,41
07-déc-04	Nov. 04, Hydro-Québec	PD 22/12	1264,73
09-déc-04	20041201, Bell Canada	4299	52,13
10-déc-04	Min. 2 de 2, Société de développement é	4300	142911,00
13-déc-04	Semaine no 50	Salaire	3680,31
13-déc-04	Semaine no 50	Salaire	563,51
13-déc-04	Sem. 50, Gallant Bryan M.	4301	52,46
13-déc-04	Semaine 50, Roy Marcel M.	4302	156,44
14-déc-04	Cobaric 25/11, Grenier Paul	4303	27,20
14-déc-04	"005, Pitney Bowes	4304	1696,07
14-déc-04	1003457, CÉGEP Trois-Rivières	4305	4695,00
20-déc-04	Sem 51, Rouleau François M.	4306	46,00
20-déc-04	Sem 51, Bélanger Luc M.	4307	13,60
20-déc-04	Déc. 2004, Service de lavage	4308	325,00
20-déc-04	Semaine no 51	Salaire	3836,63
20-déc-04	Semaine no 51	Salaire	563,51
20-déc-04	Sem. 51, Gallant Bryan M.	4309	113,08
20-déc-04	13 déc, Bell Canada	31/12/04	380,55
21-déc-04	Semaine no 52	Salaire	5357,40
21-déc-04	Semaine no 52	Salaire	563,51

21-déc-0421/12/2004, Roy Marcel M.

4310

51,69

182 700,11

Adopté

CM-2005-01-4357

### 2.3.2 Comptes à payer

Il est proposé par M. Normand Laliberté et résolu unanimement d'autoriser la dépense et le paiement des comptes suivants :

ADGM-RCQ	392,24
Agence de la Chaudière	2851,99
Cyber 3D	2250,20
Dutech	48,89
Ent. électricien Fernand Mercier	183,41
Evimbec Ltee	2655,60
Féd. québécoise des municipalités	12262,95
Fournitures et Ameubl. du Québec	166,30
Fréchette LGL	3160,33
Gesconel	119,72
Groupe Morin Roy	1610,35
Jean-Charles Poulin	411,79
La Tribune	189,61
Librairie A L'Ecuyer Inc.	631,49
MAI Canada Ltee	2539,75
Mégaburo Lessard Inc.	873,65
Ouellette, Larouche, Gagné	3289,89
Publication du Québec	47,03
Publications CCH Itée	549,98
Raymond, Chabot, Grant, Thornton	0,00
Wilson et Lafleur Ltee	154,08
	<u>34388,45</u>

Adopté

### 2.4 État budgétaire au 31 décembre 2004

L'état budgétaire au 31 décembre 2004 est déposé auprès des membres du conseil des maires.

## **2.5 Certificats de conformité**

**CM-2005-01-4358**

### **2.5.1 Règlement de concordance du plan d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce portant le numéro 2004-11-62**

Il est proposé par Mme Hélène Faucher et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 2004-11-62 modifiant le plan d'urbanisme numéro 90-05-17 de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

**CM-2005-01-4359**

### **2.5.2 Règlement de concordance du règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce portant le numéro 2004-11-63**

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 2004-11-63 modifiant le règlement de zonage numéro 91-11-27 de la Municipalité Sainte-Clotilde-de-Beauce pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

**CM-2005-01-4360**

### **2.5.3 Règlement de concordance du règlement de lotissement de la municipalité Sainte-Clotilde-de-Beauce portant le numéro 2004-11-64**

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 2004-11-64 modifiant le règlement de lotissement numéro 91-11-28 de la Municipalité Sainte-Clotilde-de-Beauce pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

**CM-2005-01-4361**

### **2.5.4 Règlement de concordance du règlement de construction de la municipalité Sainte-Clotilde-de-Beauce portant le numéro 2004-11-65**

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 2004-11-65 modifiant le règlement de construction numéro 91-11-29

de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-01-4362

**2.5.5 Règlement de concordance du règlement de permis et certificats de la municipalité Sainte-Clotilde-de-Beauce portant le numéro 2004-11-66**

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 2004-11-66 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 91-11-30 de la Municipalité Sainte-Clotilde-de-Beauce pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-01-4363

**2.5.6 Règlement de concordance du plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Fortunat portant le numéro 04-273**

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 04-273 modifiant le plan d'urbanisme numéro 221 de la Municipalité de Saint-Fortunat pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-01-4364

**2.5.7 Règlement de concordance du règlement de zonage de la municipalité de Saint-Fortunat portant le numéro 04-274**

Il est proposé par M. Jean-Marie Roy et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 04-274 modifiant le règlement de zonage numéro 223 de la Municipalité de Saint-Fortunat pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-01-4365

**2.5.8 Règlement de concordance du règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Fortunat portant le numéro 04-275**

Il est proposé par M. Jonathan Leclair et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 04-275 modifiant le règlement de lotissement numéro 222 de la Municipalité de Saint-Fortunat pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-01-4366

**2.5.9 Règlement de concordance du règlement de construction de la municipalité de Saint-Fortunat portant le numéro 04-276**

Il est proposé par M. Gérald McKenzie et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 04-276 modifiant le règlement de construction numéro 224 de la Municipalité de Saint-Fortunat pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-01-4367

**2.5.10 Règlement de concordance du règlement des permis et certificats de la municipalité de Saint-Fortunat portant le numéro 04-277**

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 04-277 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 225 de la Municipalité de Saint-Fortunat pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-01-4368

**2.5.11 Règlement de concordance du plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande portant le numéro 296**

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 296 modifiant le plan d'urbanisme numéro 239 de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-01-4369

**2.5.12 Règlement de concordance du règlement de zonage de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande portant le numéro 297**

Il est proposé par M. Normand Laliberté et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 297 modifiant le règlement de zonage numéro 241 de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-01-4370

**2.5.13 Règlement de concordance du règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande portant le numéro 298**

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 298 modifiant le règlement de lotissement numéro 240 de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-01-4371

**2.5.14 Règlement de concordance du règlement de construction de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande portant le numéro 299**

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 299 modifiant le règlement de construction numéro 243 de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-01-4372

**2.5.15 Règlement de concordance du règlement des permis et certificats de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande portant le numéro 300**

Il est proposé par M. Réjean Fortier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 300 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 242 de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-01-4373

**2.5.16 Règlement numéro 189 amendant le règlement de zonage numéro 98 de la municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur**

Il est proposé par Mme Hélène Faucher et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 189 modifiant le règlement de zonage numéro 98 de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur.

Adopté

**2.6 Période de questions**

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil des maires.

**2.7 Correspondance**

**2.7.1 Élaboration d'une politique culturelle pour la MRC de L'Amiante**

Des correspondances nous ont été transmises en provenance de la Société de généalogie et d'histoire de la Région de Thetford, de M. Jacques Lussier et des membres du Congrès sur l'histoire et le patrimoine régional, du Comité de recherche et d'histoire du Canton de Leeds, de la Fondation Héritage Maple Grove et de la Station des Arts.

Le Conseil des maires recommande qu'une demande soit adressée au ministère des Affaires culturelles afin de les inviter à venir expliquer les tenants et aboutissants de l'adoption d'une politique culturelle à l'échelle d'une MRC.

**2.7.2 Place aux Jeunes – Demande aux municipalités de contribuer à Place aux jeunes Amiante**

Il est résolu unanimement que l'organisme Place aux jeunes Amiante s'adresse directement aux municipalités pour formuler leur demande.

**2.8 Demande de subvention**

Aucune demande de subvention n'a été acheminée à la MRC de L'Amiante.

**2.9 Demande de rencontre**

CM-2005-01-4374

**2.9.1 Conférence régionale des élus**

Il est proposé par M. Normand Laliberté et résolu de rencontrer le président de la Conférence régionale des élus à 18 heures 30, le mercredi 9 février prochain.

Adopté

### **3. AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**

#### **3.1 Schéma de couverture de risques – Demande de prolongation de délai**

Nous avons reçu l'accusé de réception concernant la prolongation de délai pour le schéma de couverture de risques.

#### **3.2 Règlement sur l'abattage d'arbres - Informations**

Les derniers développements entourant l'administration du règlement sur l'abattage d'arbres sont transmis aux membres du conseil des maires.

Des communiqués de presse seront envoyés aux journaux afin de sensibiliser la population de la MRC de L'Amiante à l'importance de demander un permis avant de procéder à une coupe de bois.

#### **3.3 Plan de gestion des matières résiduelles**

Nous n'avons reçu aucune nouvelle information suite à l'envoi du document relatif au plan de gestion des matières résiduelles.

#### **3.4 Prix du patrimoine**

Des informations supplémentaires seront prises auprès des responsables de l'événement du Prix du patrimoine et seront communiquées aux maires lors de la prochaine rencontre.

4. **ENTENTE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS - SAAQ**

Considérant qu'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la MRC de L'Amiante, il est nécessaire pour la Société de l'assurance automobile du Québec (ci après « Société ») de communiquer certains renseignements à la MRC de L'Amiante;

Considérant qu'en vertu de certaines dispositions du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1 et de certaines dispositions de *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire pour la MRC de L'Amiante de communiquer certains renseignements à la Société;

Considérant qu'en vertu de l'article 67 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), un organisme public peut communiquer un renseignement nominatif sans le consentement de la personne concernée si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec;

Considérant qu'en vertu de l'article 69 de cette loi, la communication des renseignements nominatifs doit être faite de manière à assurer le caractère confidentiel de ces renseignements;

Il est proposé par M. Paul Grenier et résolu à l'unanimité;

Que le préambule de la présente en fait partie intégrante;

Que la MRC de L'Amiante autorise M. Yvon Jolicoeur, préfet suppléant et M. Serge Nadeau, directeur général, pour et au nom de la MRC de L'Amiante, à signer l'entente administrative concernant la communication de renseignements entre la Société et la MRC de L'Amiante;

Que la MRC de L'Amiante désigne pour l'application de ladite entente :

1. M. Serge Nadeau, directeur général, coordonnateur de l'entente;
2. M. Serge Nadeau, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société. Il pourra déléguer cette fonction à une ou plusieurs autre(s) personne(s) qu'il est chargé d'identifier;

Que M. Serge Nadeau, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société, est lui-même autorisé à accéder aux renseignements et, en conséquence, est autorisé à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

Adopté

**5. FINANCEMENT DES PLANS DIRECTEURS DE L'EAU POUR LES ORGANISATIONS DE BASSIN VERSANT DES 33 RIVIÈRES PRIORITAIRES**

ATTENDU que le gouvernement du Québec a annoncé en novembre 2002 sa Politique nationale de l'eau.

ATTENDU que le ministère de l'Environnement du Québec est responsable de la mise en œuvre des engagements de cette Politique.

ATTENDU qu'un des engagements de cette Politique est de mettre en œuvre la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur 33 cours d'eau identifiés comme prioritaires.

ATTENDU qu'en vertu de cette Politique, le gouvernement s'est engagé à soutenir financièrement et techniquement le fonctionnement de 33 organismes de bassin versant.

ATTENDU qu'en vertu de cette Politique, les organismes de bassin ont le mandat de réaliser un plan directeur de l'eau pour l'ensemble de leur bassin versant, et ce, afin de permettre une gestion plus efficace de l'eau.

ATTENDU que les organismes de bassin versant sont composés de membres représentatifs de l'ensemble des acteurs de l'eau présent dans le bassin versant.

ATTENDU que le financement actuel des organismes de bassin versant est insuffisant et qu'il rend impossible la réalisation du plan directeur.

IL EST PROPOSÉ par M. Bruno Vézina et résolu unanimement que le gouvernement du Québec finance totalement la réalisation des plans directeurs de l'eau pour les 33 bassins versants prioritaires et que les sommes soient disponibles dans le prochain budget du Québec.

Adopté

**6. RENCONTRE DE MME JOËLLE GRONDIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE, DE LA SDE DE LA RÉGION DE THETFORD**

Mme Grondin informe les maires des orientations qu'elle entend donner à la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD) pendant la prochaine année.

**7. RENCONTRE DE M. JEAN HOULE DU G.R.T. BEAUCE-AMIANTE**

M. Jean Houle du GRT Beauce-Amiante explique aux maires les différents programmes offerts pour la construction de logements sociaux, coopératifs et sans buts lucratifs.

**8. DIVERS**

**8.1 Voie ferrée**

M. Normand Laliberté informe les membres du conseil des maires des derniers développements dans le dossier concernant la voie ferrée et de la réunion qui se tiendra prochainement sur ce sujet.

**CM-2005-01-4377**

**8.2 Photocopieur à plan – Autorisation de dépense et de paiement**

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'autoriser la dépense et le paiement pour l'acquisition d'un photocopieur à plans au coût de 5 500 \$ de la compagnie Dutech inc.

Adopté

**CM-2005-01-4378**

**8.3 Demande d'exclusion de la Paroisse de Disraeli – Demande d'avis au comité consultatif agricole**

Il est proposé par M. Steven Laprise résolu unanimement de demander au comité consultatif agricole son avis sur cette demande d'exclusion.

Adopté

**9. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES**

La prochaine réunion des membres du conseil des maires aura lieu le mercredi 9 février 2005 à compter de 18 heures.

**CM-2005-01-4379**

**10. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M Paul Grenier et résolu unanimement que la réunion soit terminée.

Adopté

---

**MARCEL ROY  
PRÉFET**

---

**SERGE NADEAU  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET  
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Je certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour l'autorisation de dépenses des résolutions numéros CM-2005-01-4356, CM-2005-01-4357, CM-2005-01-4377.

Serge Nadeau, secrétaire-trésorier et directeur général